



## Comment avoir la garde exclusive de mes filles

Par **Vivie27**, le **21/12/2015** à **09:20**

Bonjour, je suis maman de deux petites filles de 6 ans et 7 mois et depuis quelques mois je ne m'entends plus avec le papa.

Il ne s'occupe pas de ses filles, il n'à jamais emmené la grande à l'école, ne participe pas du tout à ses devoirs. Concernant la petite, il ne s'est pas du tout préoccupé de la grossesse et n'est jamais venu à une consultation et aux échographies. Depuis sa naissance il n'est d'aucune aide, n'à jamais donné un biberon la nuit et jamais donné le bain. Pire une fois il a essayé de donner un bibi mais il a failli brûler la petite en lui donnant un biberon beaucoup trop chaud !!! Quand je lui ai fait remarquer il m'à dit qu'il se doutait bien que c'était pas normal mais à quand même insisté malgré les cris de protestation de la petite.

Quand il ne travaille pas, il ne se lève jamais avant 10/11 heures et après son petit déjeuner il va s'enfermer dans la chambre pour regarder des films. Quand je lui fait remarquer qu'il pourrait donner un petit coup de main, il me dit qu'il fait ce qu'il veut.

Comme il gagne beaucoup mieux sa vie que moi, il a été décidé d'un commun accord que je prenne un congé parental : en conséquence je suis donc dépendante de lui niveau financier. Nous sommes pacsés et avons une maison sur laquelle nous avons encore 10 ans de crédit à rembourser.

Je voudrais me séparer de lui mais j'3 voudrais être sûre d'avoir la garde de mes filles (de toute façon, il s'en occupe très peu mais il sait que pour m'atteindre, le plus sur moyen est d'essayer d'en avoir la garde). De plus ma belle mère est sous médicaments, elle tient à peine debout mais j'ai peur que mon conjoint lui confie les filles de temps 3n temps.

Comment faire ???? Est ce que le fait que je sois 3n congé parental peut me nuire ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **youris**, le **21/12/2015** à **09:57**

bonjour,

vous n'avez aucune assurance que le JAF ne vous donne la garde exclusive de vos enfants, leur père conservera l'autorité parentale sur vos filles.

salutations